

**Affaires Culturelles**

**REF : DAC2014013**

**Signataire : NL/HR**

Séance du Conseil Municipal du 18/12/2014

**RAPPORTEUR : Magali CHERET**

**OBJET : Signature des conventions d'objectifs et de moyens 2015-2017 entre la Ville d'Aubervilliers et plusieurs structures et associations culturelles.**

**EXPOSE :**

La ville d'Aubervilliers soutient par le biais de l'attribution d'une subvention de fonctionnement le projet artistique et culturel d'organismes de droit privé implantés sur son territoire.

Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 prévoit qu'une convention soit passée avec les organismes de droit privé bénéficiant de subventions publiques annuelles dépassant 23 000€.

Cette obligation concerne les organismes suivants :

- La Commune – Centre dramatique national d'Aubervilliers (SARL)
- le Théâtre équestre Zingaro (SARL)
- les Laboratoires d'Aubervilliers (association)
- le cinéma Le Studio (association)
- l'association Villes des Musiques du Monde (association)
- le Centre d'arts plastiques d'Aubervilliers (association)

Les conventions d'objectifs et de moyens précisent les engagements des deux parties.

Du côté de la ville : son engagement financier, les prises en charge directes de dépenses et les mises à disposition.

Du côté de l'organisme de droit privé : ses grandes orientations et ses déclinaisons opérationnelles définies en lien avec la Ville, notamment s'agissant de la création et du développement culturel sur le territoire.

Les avenants aux conventions d'objectifs et de moyens triennales entre la ville d'Aubervilliers et les structures et associations culturelles arrivant à échéance le 31 décembre 2014, il convient de valider ces documents contractuels pour la période 2015-2017.

Au vu de ces éléments, il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer les conventions d'objectifs et de moyens des opérateurs précités sur la période 2015 à 2017.

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : .....49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 18 Décembre 2014

Présents :..... 33

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 18 décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 11 décembre 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire d'Aubervilliers.

**PRESENTS :**

M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leïla, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc, Adjoints au Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mmes LE MOINE Sandrine, FAGARD Alice, MM. SANON Guillaume, SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, M. LOGRE Benoît, Mmes VIGEANT Claire, LENOURY Nadia, MM. BIDAL Damien, ZAIRI Rachid, Conseillers Municipaux et \*Conseillers Municipaux délégués,

**POUVOIRS :**

M. BEAUDET Pascal	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
Mme PEJOUX Claudine	Représentée par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
Mme DUCATTEAU Sylvie	Représentée par :	Mme VALLY Sophie
M. PLEE Eric	Représenté par :	Mme DERKAOUI Mériem
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par :	M. CHOUDER Féthi
M. KADDOURI Nourredine,	Représenté par :	Mme KOUAME AKOUA Marie
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
Mme ALVES Presilya	Représentée par :	M. ZAIRI Rachid
Mme LENZI Ling	Représentée par :	Mme LENOURY Nadia

**EXCUSES :** Mme MILLA Josiane, MM. HAFIDI Abderrahim, AIT BOUALI Omar, RACHEDI Hakim  
**ABSENTS:** Mmes REDOUANE Wassila, SIGNATE Rouguy, HAMDANE Bouchera

Secrétaire de séance : M. KARROUMI Sofienne

Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction des Affaires Culturelles

Affaires Culturelles

REF : DAC2014013

Signataire : NL/HR

**OBJET : Signature des conventions d'objectifs et de moyens 2015-2017 entre la Ville d'Aubervilliers et plusieurs structures et associations culturelles.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération n° 87 du 05 avril 2014 autorisant le Maire à régler les affaires énumérées par l'article L 2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 qui prévoit qu'une convention soit passée avec les organismes de droit privé bénéficiant de subventions publiques dépassant 23 000 euros,

Considérant qu'il y a lieu de signer une convention avec les organismes de droit privé bénéficiant d'une avance de subvention,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**AUTORISE** le maire à signer les conventions d'objectifs et de moyens 2015-2017 avec plusieurs structures et associations culturelles :

- La Commune – Centre dramatique national d'Aubervilliers (SARL)
- le Théâtre équestre Zingaro (SARL)
- les Laboratoires d'Aubervilliers (association)
- le cinéma Le Studio (association)
- l'association Villes des Musiques du Monde (association)
- le Centre d'arts plastiques d'Aubervilliers (association)

Reçu en préfecture le : 19/12/2014

Publié le : 19/12/2014

Certifié exécutoire le : 19/12/2014



L'Adjoint délégué

Sofienne KARROUMI



L'Adjoint délégué

Sofienne KARROUMI